

Pascal BERION*, Louis MEYER

pascal.berion@univ-fcomte.fr, l.meyer@comte.com / louis.meyer@univ-fcomte.fr

Maître de conférences en Aménagement de l'espace*, Doctorant en Sciences
économiques

Université de Franche-Comté, Besançon, France*

Université de Franche-Comté et Comité Interprofessionnel de Gestion du
Comté, Besançon / Poligny

Agroecology Scientific Day 2024

Workshop n°3, Session n°1

**Titre : Agroécologie, durabilité territoriale et AOP fromagères : discussions autour de la
filière Comté et des fromages du massif du Jura**

Résumé :

En France, en juin 2022, le Comité National des Appellations d'Origine Laitière a engagé une action intitulée « démarche AOP laitières durables » dont l'ambition est d'intégrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales tant dans la gestion collective des AOP fromagères que leurs cahiers des charges. Récemment, le 11 avril 2024, l'Union Européenne a reconnu l'inscription de la durabilité économique, sociale et environnementale dans les cahiers de charges des appellations d'origine [règlement (UE) 2024/1143].

Le massif du Jura, tant dans ses parties helvétiques que françaises est l'objet d'une mise en valeur agricole fondée sur la présence de filières fromagères sous signe officiel de qualité encadrées par des interprofessions rigoureuses. Le principe usuel de fonctionnement procède d'une division technique du travail (ferme, fromagerie, cave d'affinage) où chacun a sa place, ses usages, des règles, des normes et où la valeur ajoutée produite par chaque maillon est répartie de façon équitable.

Pour autant, si la durabilité économique et sociale du système fromager jurassien est assez commode à démontrer et est bien souvent citée en exemple, il convient de souligner que d'une part il n'est ni étanche et ni protégé des cycles et crises qui affectent les marchés des denrées alimentaires et d'autre part il est l'objet d'enjeux socio-environnementaux et subit les réalités du changement climatique avec lequel les producteurs doivent composer. De plus, l'incertitude liée au climat peut venir accentuer les crises ou contrarier leur résilience.

Pour discuter de ces questions, le propos s'articule autour des trois parties suivantes :

- Tout d'abord, il convient de présenter l'organisation du système fromager en insistant sur la présence d'une rente territoriale partagée au sein du territoire. A cette fin, les résultats des travaux conduits dans le cadre du projet ACYDU de l'ANR ALID sont présentés et analysés. Ils rendent compte du cycle de vie territorial du triptyque organisant le système de production en mesurant et modélisant les emplois directs, indirects et induits.

- Ensuite, il convient de présenter les différentes réglementations qui encadrent les productions. Elles sont au nombre de trois, à savoir techniques (moyens et usages pour produire), économiques (règles de régulation de l'offre, droits de production...) et environnementales (gestion des effluents...). Toutes ne pèsent pas de la même manière sur les maillons de la filière. Si au cours des deux dernières décennies les renforcements des outils de gouvernance de la production ont principalement eu de l'influence sur les ateliers de fabrication (bassin de collecte, durée de stockage du lait...), les évolutions des cahiers des charges discutées depuis le début des années 2010 concernent progressivement la production du lait et la conduite des élevages (productivité laitière contingentée, plafond de fertilisation, accès aux pâturages, taille des élevages, interdiction de la traite sans présence du opérateur humain...).

- Enfin, les filières doivent de concert affronter de front des exigences sociétales et composer avec le changement global du climat particulièrement perceptible en moyenne montagne et ce d'autant plus qu'elle relève d'un milieu karstique. Cela pose à bon escient la question de la place et du rôle des cahiers des charges des appellations fromagères. Ceux-ci sont un gage évident de transparence mais ils ne sauraient être vus comme des outils universels qui se suffiraient à eux même. L'outil « cahier des charges » présente des limites, compte tenu de sa nature juridique, en tant qu'outil de régulation des pratiques agricoles et de mise en place de démarches durables. A dessein, il apparaît que les filières doivent s'en servir mais aussi discuter sans cesse de leur adaptation, débattre des controverses qui les affectent, engager des travaux de recherche, vulgariser sur le terrain (à l'image de la démarche BIODIV'AOP). Ce faisant cela les légitime dans une fonction d'acteur d'un territoire au sein duquel elles ne sont pas de simples exploitantes des ressources du milieu.

Bibliographie (max 10) :

Bérion Pascal, Fumey Gilles (2010), *Dynamiques contemporaines d'un terroir et d'un territoire : le cas du gruyère de Comté*, Annales de Géographie (Paris), n°674 pp 384-404.

Bérion Pascal, Majchrzak Tatiana (2015), « *L'AOP Comté, diagnostic organisationnel et description des filières pour une ACV Territoriale* ». Rapport de recherche, ANR ALID, projet ACYDU, 55 pages.

Bérion Pascal, Barjolle Dominique, Piccin, Lucas (2023), *Le Jura, une montagne fromagère transfrontalière*. In M. Magny & H. Richard (Eds.), Histoire du climat dans les Montagnes du Jura, Écosystèmes et sociétés face à un avenir incertain (La Belle Étoile).

Gaillard Claire, Mougenot Catherine et Petit Sandrine (2018), *Le fromage de Comté dans l'ère du temps*, Temporalités [En ligne], 28 | 2018, mis en ligne le 03 avril 2019, URL : <http://journals.openedition.org/temporalites/5377>

Jeanneaux Philippe (2018), *Stratégies des filières fromagères AOP en Europe. Modes de régulation et performance économique*. Editions Quae

Ricard Daniel (2015), *La coopération laitière dans la montagne française*, Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine [En ligne], 103-1 | 2015, DOI : <https://doi.org/10.4000/rga.2739>

